

## PRÉAMBULE. [I, 1-4]

<sup>1</sup> Après avoir, à plusieurs reprises et en diverses manières, parlé autrefois à nos pères par les Prophètes,\*

<sup>2</sup> Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, et par lequel il a aussi créé le monde.†

<sup>3</sup> Ce *Fils*, qui est le rayonnement‡ de sa gloire,

---

\* **1,1** I. 1. À *plusieurs reprises*, litt. *en plusieurs parties*, par fragments, les divers personnages de l'Ancien Testament favorisés de quelque révélation concernant le salut du monde par le Messie, n'en ayant reçu chacun qu'une partie, tandis que, dans la nouvelle alliance, Dieu a révélé par son Fils la vérité tout entière. — *En plusieurs manières* : par des songes, des visions, des paroles articulées, tandis que, de nos jours, la Vérité elle-même s'est incarnée et a apparu dans le Fils. — *Prophètes*, dans le sens large : tous ceux dont Dieu s'est servi pour communiquer ses révélations, tels que les Patriarches (Gen. xx, 7), etc., Moïse, (ii<sup>e</sup> siècle, 2 ; iii, 2 sv. ; comp. (Deut. xxiv, 10), David (iv, 7) etc. † **1,2** 2. *Le monde*, gr. les temps, les siècles, expression hébraïque pour dire le monde. ‡ **1,3** 3. *Rayonnement*, image réfléchie ; ou bien *reflet* (comp. sag. vii, 26, ces deux sens du mot grec conviennent également au Fils de Dieu ; le premier exprime mieux l'identité de nature entre le Fils et le Père. — *Empreinte de sa substance ou de son essence*, de son être. Comme l'empreinte d'un sceau montre jusque dans les moindres détails le sceau qu'elle reproduit, ainsi J-C porte tous les traits de la nature du Père ; il ne est la révélation, la manifestation extérieure : « Celui qui le voit, voit le Père » (Jean, xiv, 9). — *Soutient, conserve, toutes choses par la parole puissante*, m. à m. *par la parole de sa puissance* : hébraïsme (Ps. xxxiii, 9 ; Col. i, 18).

l’empreinte de sa substance, et qui soutient toutes choses par sa puissante parole, après nous avoir purifiés de nos péchés, s’est assis à la droite de la majesté divine au plus haut des cieux,

<sup>4</sup> d’autant plus grand que les anges, que le nom qu’il possède est plus excellent que le leur.

## **PREMIÈRE PARTIE [DOGMATIQUE]. SUPÉRIORITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE SUR L’ALLIANCE ANCIENNE.**

*SECTION 1 [I, 5 — IV, 13.] Supériorité de Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance sur les organes de l’alliance ancienne.*

*1. Chap. i, 5-14. — Jésus-Christ est le Fils de Dieu par origine et par nature (5-6). Les Anges ne sont que serviteurs ; le Fils est Roi, Créateur et Maître de toutes choses (7-14).*

<sup>5</sup> Auquel des anges en effet Dieu a-t-il jamais dit : « Tu es mon Fils, aujourd’hui je t’ai engendré ? » Et encore : « Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un Fils ? » §

<sup>6</sup> Et lorsqu’il introduit de nouveau dans le monde le Premier-né, il dit : « Que tous les anges de Dieu l’adorent ! » \*

---

§ 1,5 5. II Rois, vii, 14.

\* 1,6 6. Citation de Ps. xcvi (96), 7, d’après les Septante.

7 De plus, tandis qu'il est dit des anges : « Celui qui fait de ses anges des vents, et de ses serviteurs une flamme de feu »,†

8 il dit au Fils : « Ton trône, ô Dieu, est éternel ; le sceptre de ta royauté est un sceptre de droiture.‡

9 Tu as aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile d'allégresse au-dessus de tous tes compagnons. »

10 Et encore : « C'est toi, Seigneur, qui as au commencement fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains ;§

11 ils périront, mais tu demeures ; ils vieilliront tous comme un vêtement ;

12 comme un manteau tu les rouleras, et ils seront changés ; mais toi, tu restes le même, et tes années ne s'épuiseront pas. »

13 Et auquel des anges a-t-il jamais dit :

---

† **1,7** 7. Citation du Ps. civ (103), 4 d'après les Septante. Le texte hébreu dit : « des tourbillons tu fais tes envoyés, et exécuteurs de tes jugements les feux flamboyants. » ‡ **1,8** 8-9. Citation du Ps. xlv (44), 6, 7. Dans ce Psaume le psalmiste célèbre l'union mystique du Roi-Messie avec l'Église, c.-à-d. avec la postérité d'Israël convertie à l'Évangile et amenant au Roi sauveur les nations païennes. — *L'huile d'allégresse*, l'huile parfumée que dans certaines circonstances on répandait sur la tête de celui que l'on voulait honorer. Comp. Ps civ (103), 15 ; Is. lxi, 3 ; image de la gloire suprême dont jouit le Sauveur, après ses humiliations et ses souffrances, éternellement assis avec les rachetés (ii, 11, Rom. viii, 17) au festin des noces célestes. Comp. Matth. xxii, 2 sv. ; xxvi, 29 ; Apoc. xxi, 2-4. § **1,10** 10-12. Ps. ci (100), 26-28. — *Tu demeures*, d'autres manuscrits et la Vulgate, *tu demeureras*. — *Tu les rouleras* ; d'autres manuscrits et la Vulg., *tu les changeras*.

« Assieds-toi\* à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds ? »

<sup>14</sup> Ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés comme serviteurs pour le bien de ceux qui doivent recevoir l'héritage du salut ?

## 2

*2. Chap. ii, 1-18. : Exhortation à s'attacher avec fermeté au salut de la nouvelle alliance. — Si la parole des Anges exigeait l'obéissance, combien plus la parole de Jésus-Christ! (1-4). Abaissé pendant sa vie terrestre un peu au-dessous des Anges, le Christ est maintenant couronné de gloire (5-9). Pourquoi il convenait qu'il souffrît (10-18).*

<sup>1</sup> C'est pourquoi nous devons nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues de peur que nous ne venions à être entraînés.

<sup>2</sup> Car, si déjà la parole promulguée par des anges a eu son effet, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu en retour un juste châtement,

<sup>3</sup> comment pourrons-nous échapper, si nous venions à négliger un message si salubre, qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été sûrement transmis par ceux qui l'ont entendu de lui,

---

\* **1,13** 13. *Assieds toi*, etc., citation du Ps. xcix (100), 1, où le Messie (Matth. xxii, 2 sv.) est représenté sous les traits d'un souverain, réunissant en lui la double dignité de roi et de prêtre. Comp. Act. ii, 34, 35 ; I Cor. xv, 24-26.

4 Dieu confirmant leur témoignage par des signes, des prodiges et toutes sortes de miracles, ainsi que par les dons du Saint-Esprit, répartis selon sa volonté ?\*

5 En effet, ce n'est pas à des anges que Dieu a soumis le monde à venir dont nous parlons.

6 Aussi quelqu'un a-t-il écrit quelque part ce témoignage : « Qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui ; ou le fils de l'homme pour que vous en preniez soin ?†

7 Vous l'avez abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, [vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains],

8 vous avez mis toutes choses sous ses pieds. « En effet, en lui soumettant toutes choses, Dieu n'a rien laissé en dehors de son empire. Or à présent nous ne voyons pas encore que toutes choses lui soient soumises.

9 Mais celui qui « a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, » Jésus, nous le voyons couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte, afin que, par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour tous.

10 En effet, il était bien digne de celui pour qui

---

\* 2,4 II, 4. *Les dons du Saint-Esprit* : voy. I Cor. xii, 1-6. † 2,6 6-7. Ps. viii, 5-7, βραχυν peut signifier *un peu* au-dessous, ou *pour un peu de temps* au-dessous. S. Paul paraît le prendre ici dans le second sens, ou suivant quelques-uns dans les deux sens. Dans le psaume, qui selon le sens littéral se rapporte à l'homme en général, cette expression est prise dans le premier sens. Et dans le texte hébreu au lieu des Anges, il s'agit de Dieu même. La fin du verset manque dans plusieurs mss. grecs.

et par qui sont toutes choses, qu'ayant à conduire à la gloire un grand nombre de fils, il élevât par les souffrances au plus haut degré de perfection le chef qui les a guidés vers le salut.

<sup>11</sup> Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, tous sont d'un seul. C'est pourquoi Jésus-Christ ne rougit pas de les appeler frères, lorsqu'il dit :

<sup>12</sup> « J'annoncerai ton nom à mes frères, je te louerai au milieu de l'assemblée. » ‡

<sup>13</sup> Et encore : « Je mettrai ma confiance en lui. » Et encore : « Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés. »

<sup>14</sup> Puis donc que les « enfants » ont eu en partage le sang et la chair, lui aussi y a participé également, afin de briser par sa mort la puissance de celui qui a l'empire de la mort, c'est-à-dire du diable,

<sup>15</sup> et de délivrer ceux que la crainte de la mort retenait toute leur vie assujettis à la servitude.

<sup>16</sup> Car certes ce n'est pas à des anges qu'il vient en aide, mais c'est à la postérité d'Abraham.

<sup>17</sup> De là vient qu'il a dû être fait semblable en tout à ses frères, afin d'être un Pontife miséricordieux et qui s'acquittât fidèlement de ce qu'il faut auprès de Dieu, pour expier les péchés du peuple ;

<sup>18</sup> car, c'est parce qu'il a souffert, et a été lui-même éprouvé, qu'il peut secourir ceux qui sont

---

‡ 2,12 12, 13. Ps. xxii (21), 23. (Cf. Matth. xxvii, 46. ; Jean, xix, 24). — Is. viii, 17 sv.

éprouvés. §

### 3

*1. Chap. iii, 1-6. — Jésus-Christ médiateur fidèle comme Moïse. Il lui est supérieur, parce qu'il est le constructeur et le chef de la maison de Dieu où Moïse ne fut que serviteur.*

<sup>1</sup> C'est pourquoi, frères saints, vous qui entrez en partage de la vocation céleste, considérez l'apôtre et le grand prêtre de la foi que nous professons, Jésus,\*

<sup>2</sup> qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse† a été « fidèle dans toute sa maison. »

<sup>3</sup> Car il surpasse Moïse en dignité, d'autant que celui qui a construit une maison a plus d'honneur que la maison même.‡

---

§ **2,18** 18. (Luc, xxii, 28), ἐφ' ᾧ que la Vulgate rend par *in eo in quo* a bien la signification causale : *parce que*. \* **3,1** III, 1. Jésus est *apôtre de notre foi* ; c'est-à-dire envoyé de Dieu pour l'annoncer aux hommes, et *grand prêtre*, réconciliant sans cesse l'humanité avec Dieu ; il réunit deux fonctions que Dieu avait partagées entre Moïse et Aaron. † **3,2** 2. *Moïse* appelé (Nom. xii, 7) « fidèle dans toute la maison de Dieu » dans sa mission de chef du peuple de Dieu. ‡ **3,3** 3. *Que la maison même* (traduire la Vulg. comme s'il y avait *domo* au lieu de *domûs*), y compris ceux qui l'habitent, les serviteurs qui y sont attachés ; cette maison, c'est l'ancienne alliance, y compris Moïse ; et celui qui l'a construite, c'est J.-C.

4 — Car toute maison est construite par quelqu'un<sup>§</sup>, et celui qui a construit toutes choses c'est Dieu. —

<sup>5</sup> Tandis que Moïse a été « fidèle dans toute la maison de Dieu », en qualité de serviteur, pour rendre témoignage de ce qu'il avait à dire,

<sup>6</sup> le Christ a été fidèle comme fils, à la tête de sa propre maison, et sa maison c'est nous, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin la profession ouverte de notre foi, et l'espérance qui fait notre gloire.

*2. Chap. iii, 7-iv, 13: Exhortation morale. — Ne pas imiter à l'égard de Jésus-Christ l'incrédulité et la désobéissance des anciens Israélites à leur médiateur, Moïse : leur châtement (7-19). La terre promise, figure du repos de Dieu qui nous est réservé à nous aussi (iv, 1-10). Craindre l'effet des menaces divines (11-13).*

<sup>7</sup> C'est pourquoi, — comme le dit le Saint-Esprit : « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,\*

---

§ 3,4 4. Toute maison a été bâtie par quelqu'un, quoique, en dernière analyse, Dieu, le Créateur de toutes choses, en doive être regardé comme le premier auteur. Il en est ainsi de la maison d'Israël, de l'ancienne théocratie ; c'est Dieu sans doute qui en est la cause première, mais cela n'exclut pas que le Christ en puisse être considéré comme l'architecte et l'ordonnateur : car c'est par son Fils, le Verbe éternel, que Dieu a fait toutes choses : et c'est aussi lui qui était présent dans les théophanies de l'A. T., par lesquelles Dieu préparait son peuple à l'avènement du Messie. \* 3,7 7-11. *Aujourd'hui*, etc. : citation, d'après les Septante, du Ps. xcvi (94), 7, 11 ; le Psalmiste a en vue Exod. xvii, 7 ; Nom. xx, 1 sv.

<sup>8</sup> n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu nommé la Contradiction, au jour de la tentation au désert,

<sup>9</sup> où vos pères me provoquèrent pour m'éprouver; cependant, ils avaient vu mes œuvres pendant quarante ans!

<sup>10</sup> Aussi je fus irrité contre cette génération, et je dis: Sans cesse leur cœur s'égare; ils n'ont pas connu mes voies.

<sup>11</sup> Je jurai donc dans ma colère: Ils n'entreront pas dans mon repos:» —

<sup>12</sup> prenez garde, mes frères, qu'il ne se trouve en quelqu'un de vous un cœur mauvais et infidèle, qui lui fasse abandonner le Dieu vivant.

<sup>13</sup> Au contraire exhortez-vous les uns les autres, chaque jour, tant que dure ce temps appelé: «Aujourd'hui!» afin que personne d'entre vous «ne s'endurcisse» séduit par le péché.

<sup>14</sup> Car nous sommes entrés en participation du Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin le commencement de notre être *en lui*,<sup>†</sup>

<sup>15</sup> pendant qu'il nous est dit encore: «Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme au lieu appelé la Contradiction.»

---

<sup>†</sup> 3,14 14. D'autres traduisent le grec: *Pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin notre conviction ou notre assurance première, c'est-à-dire la confiance chrétienne que nous avons au commencement.*

16 Qui sont, en effet, ceux qui,‡ après « avoir entendu la voix de Dieu », se révoltèrent ? Mais ne sont-ce pas tous ceux qui étaient sortis de l'Égypte sous la conduite de Moïse ?

17 Et contre qui Dieu fut-il « irrité pendant quarante ans ! » N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché, et dont les cadavres jonchèrent le désert ?

18 « Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos », sinon à ceux qui avaient désobéi ?

19 En effet nous voyons qu'ils ne purent y entrer à cause de leur désobéissance.

## 4

1 Craignons donc, tandis que la promesse « d'entrer dans son repos » est encore en vigueur, qu'aucun de vous en vienne à être frustré.

2 Car le joyeux message nous a été adressé aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit à rien, n'étant pas alliée à la foi chez ceux\* qui l'entendirent.

‡ 3,16 16. La Vulgate (lisant τινές au lieu de τινες) donne ce verset sans interrogation : *Car quelques-uns après avoir entendu la voix de Dieu, se sont révoltés, mais non pas tous ceux, etc.* : mais la forme interrogative employée aussi dans les vers. 17, 18, paraît préférable. \* 4,2 IV, 2. *Chez ceux qui,* etc. en lisant avec les meilleurs manuscrits τοῖς ἀκούσασιν. — La Vulg. a lu τοῖς ακουσθεισιν : *n'étant pas mêlée avec la foi aux choses qu'ils avaient entendues.* — Au lieu du singulier συγκεκρασμένος quelques-uns lisent le pluriel : *n'étant pas unis* par la foi à ceux qui entendirent, c'est-à-dire qui reçurent par la foi les paroles de la promesse, p. ex. Josué et Caleb (comp. Nom. xiii et xiv).

<sup>3</sup> Au contraire nous entrerons<sup>†</sup> dans le repos, nous les croyants, selon ce qu'il a dit : « J'ai juré dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos ! » Il parle ainsi, quoique ses œuvres eussent été achevées, depuis le commencement du monde.

<sup>4</sup> Car il est dit quelque part au sujet du septième jour : « Et Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour » ;‡

<sup>5</sup> et ici de nouveau : « Ils n'entreront pas dans mon repos ! »

<sup>6</sup> Puis donc que quelques-uns doivent y entrer, et que ceux qui reçurent d'abord la promesse n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance,

<sup>7</sup> Dieu fixe de nouveau un jour qu'il appelle « aujourd'hui », en disant dans David§ si longtemps après, comme on l'a vu plus haut : « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. »

<sup>8</sup> Car si Josué les eût introduits dans « le repos », David ne parlerait pas après cela d'un autre jour.

<sup>9</sup> Il reste donc un jour de repos réservé au peuple de Dieu.

<sup>10</sup> En effet celui qui entre « dans le repos de Dieu » se repose aussi de ses œuvres, comme

---

<sup>†</sup> 4,3 3. *Nous entrerons*, litt. *nous entrons*, nous avons la certitude d'être admis.   ‡ 4,4 4-5. — *Quelque part* : les lecteurs savaient où (Gen. ii, 2). — *Et ici*, dans le passage du Ps. xcv (94) que nous venons de rapporter (verset 3). Paul laisse au lecteur à tirer la conclusion.   § 4,7 7. *Dans David*, soit dans le livre des Psaumes, dont David est le principal auteur, soit plutôt par l'organe de David auteur de ce Psaume.

Dieu s'est reposé des siennes.

<sup>11</sup> Empressons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin qu'aucun ne tombe\* en donnant le même exemple de désobéissance.

<sup>12</sup> Car elle est vivante la parole de Dieu ; elle est efficace, plus acérée qu'aucune épée à deux tranchants ; si pénétrante qu'elle va jusqu'à séparer l'âme et l'esprit, les jointures et les moelles ; elle démêle les sentiments et les pensées du cœur.†

<sup>13</sup> Aussi nulle créature n'est cachée devant Dieu, mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte.

*SECTION 2 [IV, 14 — X, 18.] Supériorité du Sacerdoce du Nouveau Testament sur celui de l'Ancien.*

*1. Chap. iv, 14 — v, 10: Preuve de cette affirmation. — Courte introduction (14-16). Les deux conditions requises dans le grand prêtre : la vocation divine, la similitude de nature (v, 1-4). Elles sont réalisées en Jésus-Christ (5-10).*

---

\* **4,11** 11. *Ne tombe*, ne périsse ainsi que les Israélites incrédules dans le désert. Voy. iii, 17. Vulgate, *ne tombe dans le même exemple*, etc. † **4,12** 12. *La parole de Dieu*, non pas le Verbe, dont il n'a pas été question jusqu'ici ; mais d'une manière générale les paroles de promesse et de menace ; en particulier la menace prononcée contre les incrédules dans le Psaume xcv (94). Voy. iii, 11, 18, 19 ; iv, 3. Cette menace s'accomplirait infailliblement ; car la parole de Dieu est vivante, toujours en vigueur ; elle est efficace, c'est-à-dire active ἐνεργής (le codex B et S. ἐναργής, manifeste), ayant son accomplissement (Is. lv, 10 sv.).

<sup>14</sup> Ainsi, puisque nous avons en Jésus, le Fils de Dieu, un grand prêtre excellent qui a pénétré les cieux, demeurons fermes dans la profession de notre foi.

<sup>15</sup> Car nous n'avons pas un grand prêtre impuissant à compatir à nos infirmités ; pour nous ressembler, il les a toutes éprouvées hormis le péché.

<sup>16</sup> Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus en temps opportun.

## 5

<sup>1</sup> En effet, tout grand prêtre, pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin d'offrir des oblations et des sacrifices pour les péchés.

<sup>2</sup> Il est capable d'user d'indulgence envers ceux qui pèchent par ignorance et par erreur, puisqu'il est lui-même entouré de faiblesse.

<sup>3</sup> Et c'est à cause de cette faiblesse qu'il doit offrir pour lui-même, comme pour le peuple, des sacrifices pour les péchés.

<sup>4</sup> Et nul ne s'arroge cette dignité ; il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron.\*

<sup>5</sup> Ainsi le Christ ne s'est pas élevé de lui-même

---

\* 5,4 V. 4. Aaron : voy. Nom. iii, 10.

à la gloire<sup>†</sup> du souverain pontificat, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui » ;

<sup>6</sup> comme il dit encore dans un autre endroit : « Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. »<sup>‡</sup>

<sup>7</sup> C'est lui qui, dans les jours de sa chair, ayant avec de grands cris et avec larmes offert des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé pour sa piété,<sup>§</sup>

<sup>8</sup> a appris, tout Fils qu'il est, par ses propres souffrances, ce que c'est qu'obéir ;\*

<sup>9</sup> et maintenant que le voilà au terme, il sauve à jamais tous ceux qui lui obéissent,

<sup>10</sup> Dieu l'ayant déclaré « grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech. »<sup>†</sup>

## 2. Chap. v, 11-vi, 20 : Avertissement pour

---

<sup>†</sup> 5,5 5. *Gloire* : Ce mot se trouve souvent dans S. Jean (comp. viii, 54), pour signifier la glorification de J.-C. auprès de son Père après sa résurrection et son ascension, glorification qui inaugura tout à la fois son règne et son pontificat. — Ps. ixii, 7 S. Paul entend cet aujourd'hui du jour de la résurrection du Fils de Dieu (Act. xiii, 33), quand le Père proclama de fait le Christ, l'Homme-Dieu, son Fils et le Roi de l'univers. ‡ 5,6 6.

Ps. cx (109) 4. § 5,7 7. *Pour sa piété* (ἀπό τῆς εὐλαβείας), sa soumission respectueuse à la volonté du Père céleste (Matth. xxvi, 42). La préposition ἀπό peut fort bien recevoir le sens de *pour*; *a cause de*. Comp. Matth. xiii, 44; xviii, 7; Jean. xxi, 6; Act. xxii, 11. \* 5,8 8. *Fils*; la Vulg. ajoute *de Dieu*. † 5,10 10. Ce verset introduit le développement qui commence au chapitre vi, 20; vii, 1 sv. Les versets v, 11; vi, 19 forment une digression, mais qui se rattache étroitement au but poursuivi par l'Apôtre.

*préparer les auditeurs à comprendre ces grandes vérités. — Leur lenteur à comprendre et leur imperfection (11-14). Danger de perte irrémédiable auquel ils seraient exposés s'ils se négligent (vi, 1-8). Encouragement par le souvenir de leurs œuvres passées (9-12), et surtout par le motif de la fidélité de Dieu démontrée dans l'histoire d'Abraham (13-20).*

<sup>11</sup> Sur ce sujet, nous aurions beaucoup de choses à dire, et des choses difficiles à vous expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre.

<sup>12</sup> Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers éléments des oracles de Dieu, et vous en êtes venus à avoir besoin de lait, plutôt que d'une nourriture solide.

<sup>13</sup> Quiconque en est encore au lait, n'est pas capable de la parole de perfection ; car c'est un enfant.

<sup>14</sup> Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le sens est exercé par habitude à discerner le bien et le mal.

## 6

<sup>1</sup> C'est pourquoi, laissant de côté l'enseignement élémentaire sur le Christ, élevons-nous à l'enseignement parfait, sans poser de nouveau les principes fondamentaux du renoncement aux œuvres mortes, de la foi en Dieu,

<sup>2</sup> de la doctrine des ablutions, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel.

<sup>3</sup> C'est ce que nous allons faire, si Dieu le permet.

<sup>4</sup> Car il est impossible, pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit,

<sup>5</sup> qui ont goûté la douceur de la parole de Dieu et les merveilles du monde à venir,

<sup>6</sup> et qui pourtant sont tombés, de les renouveler une seconde fois en les amenant à la pénitence, eux qui pour leur part crucifient de nouveau le Fils de Dieu et le livrent à l'ignominie.\*

<sup>7</sup> Lorsqu'une terre, abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, produit une herbe utile à ceux pour qui on la cultive,† elle a part à la bénédiction de Dieu ;

<sup>8</sup> mais si elle ne produit que des épines et des chardons, elle est jugée de mauvaise qualité, près d'être maudite, et l'on finit par y mettre le feu.

<sup>9</sup> Cependant, bien-aimés, quoique nous parlions ainsi, nous avons de vous une opinion meilleure et plus favorable à votre salut.

---

\* **6,6** VI, 6. D'après la Vulgate : *Il est impossible* que ces chrétiens *tombés* par l'apostasie volontaire *soient renouvelés*. Le grec ἀνακαινίζειν à l'actif. C'est pour les ministres de l'Évangile, et avec les moyens ordinaires de conversion, qu'il affirme l'impossibilité *de renouveler*, en les ramenant à de meilleurs sentiments (εἰς μετανοίαν), les chrétiens dont il parle.

† **6,7** 7. À ceux pour qui (Vulg. par qui) elle est cultivée.

<sup>10</sup> Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos œuvres et la charité que vous avez montrée pour son nom, vous qui avez rendu service aux saints et leur en rendez encore.

<sup>11</sup> Nous désirons que chacun de vous déploie le même zèle jusqu'à la fin, afin que vos espérances soient accomplies,

<sup>12</sup> en sorte que vous ne vous relâchiez pas, mais que vous imitiez ceux qui, par la foi et la persévérance, entrent dans l'héritage promis.‡

<sup>13</sup> Dans la promesse qu'il fit à Abraham, Dieu ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même,

<sup>14</sup> et dit : « Oui, je te bénirai et je te multiplierai. »

<sup>15</sup> Et ce fut ainsi que ce patriarche, ayant patiemment attendu entra en possession de la promesse.

<sup>16</sup> En effet, les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment, servant de garantie, termine tous leurs différends.

<sup>17</sup> C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse, l'immuable stabilité de son dessein, fit intervenir le serment,

<sup>18</sup> afin que, par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous soyons, nous qui avons cherché *en lui* un refuge, puissamment encouragés à tenir ferme l'espérance qui nous est proposée.

---

‡ **6,12** 12. *Ceux* : Abraham et tous les croyants ; selon la Vulgate, les croyants seulement, les fidèles ; d'où le futur, *hériteront*.

19 Nous la gardons comme une ancre<sup>§</sup> de l'âme, sûre et ferme, cette espérance qui pénètre jusqu'au delà du voile,

20 *dans le sanctuaire* où Jésus est entré pour nous comme précurseur, en qualité de « grand prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. »\*

## 7

1. Chap. vii, 1-19. — *La réalité du sacerdoce de Jésus-Christ : Melchisédech, simple figure de Jésus-Christ, est supérieur à Abraham (1-6a), par conséquent aux prêtres lévitiqes (6b-10), dont le sacerdoce est impuissant et temporaire, tandis que celui de Jésus-Christ est éternel (11-19).*

<sup>1</sup> Ce Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu très-haut. — qui vint au devant d'Abraham à son retour de la défaite des rois, le bénit,

<sup>2</sup> et à qui Abraham donna la dîme de tout *le butin*, — qui est d'abord, selon la signification de son nom, roi de justice, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire, roi de paix,\*

<sup>3</sup> — qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours, ni fin de vie, — et qui est ainsi devenu semblable au Fils de Dieu : *ce Melchisédech* demeure prêtre pour toujours.

---

§ 6,19 19. *Une ancre*, symbole de l'espérance chez les anciens.

\* 6,20 20. *Melchisédech* : ces derniers mots ramènent à la pensée de v, 6-10, que l'auteur va maintenant développer.

\* 7,2 2. Comp. Ps. lxxvi (75), 3 (héb.), qui donne à Jérusalem le nom de Salem.

4 Considérez combien est grand celui à qui Abraham, le patriarche, donna une dîme sur ce qu'il y avait de meilleur.

5 Ceux des fils de Lévi qui obtiennent le sacerdoce ont, d'après la Loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, qui cependant sont sortis eux aussi du sang<sup>†</sup> d'Abraham ;

6 et lui, qui n'était pas issu de leur race, a levé la dîme sur Abraham, et il a béni celui qui avait les promesses.

7 Or, sans contredit, c'est l'inférieur qui est béni par le supérieur.

8 En outre, ici, ceux qui perçoivent les dîmes sont des hommes qui meurent ; mais là, c'est un homme dont il est attesté qu'il est vivant.

9 Et Lévi même, qui perçoit la dîme, l'a payée, pour ainsi dire, en la personne d'Abraham ;

10 car il était encore dans son aïeul<sup>‡</sup>, lorsque Melchisédech alla à sa rencontre.

11 Si donc la perfection avait pu être réalisée par le sacerdoce lévitique, — car c'est sous lui que le peuple reçut la loi, — quelle nécessité y avait-il qu'il surgît un autre prêtre « selon l'ordre de Melchisédech », et non selon l'ordre d'Aaron ?

12 Car, le sacerdoce étant changé, il est nécessaire que la Loi le soit aussi.

13 En effet, celui de qui ces paroles sont dites appartient à une autre tribu, dont aucun membre n'a servi à l'autel :

---

<sup>†</sup> 7,5 5. *Du sang*, m. à m. des reins d'Abraham. <sup>‡</sup> 7,10 10. *Dans son aïeul*, m. à m. dans les reins de son père.

<sup>14</sup> il est notoire en effet que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.

<sup>15</sup> Cela devient plus évident encore, s'il surgit un autre prêtre à la ressemblance de Melchisédech,

<sup>16</sup> institué, non d'après les prescriptions d'une loi charnelle, mais selon la puissance d'une vie qui ne finit pas,

<sup>17</sup> selon ce témoignage : « Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. »

<sup>18</sup> Ainsi, a été abrogée la première ordonnance, à cause de son impuissance et de son inutilité,

<sup>19</sup> — car la Loi n'a rien amené à la perfection, — mais elle a été l'introduction à une meilleure espérance, par laquelle nous avons accès auprès de Dieu.

*2. Chap. vii, 20-28 : Autres prérogatives du sacerdoce de Jésus-Christ. — Seul Jésus a été établi prêtre avec serment (20-22), prêtre unique (23-25) et parfait (26-28).*

<sup>20</sup> Et comme cela ne s'est pas fait sans serment, — car, tandis que les autres<sup>§</sup> ont été établis prêtres sans serment,

<sup>21</sup> celui-ci l'a été avec serment par celui qui lui a dit : « Le Seigneur l'a juré, et il ne s'en repentira pas : Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech », —

<sup>22</sup> Jésus est par cela même le garant d'une alliance supérieure.

---

§ 7,20 20. *Les autres*, c.-à-d. les fils de Lévi ; celui-ci, Jésus.

<sup>23</sup> De plus, ils forment, eux, une longue série de prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être toujours ;\*

<sup>24</sup> mais lui, parce qu'il demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui ne se transmet pas.

<sup>25</sup> De là vient aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur.

<sup>26</sup> Tel est, en effet, le grand prêtre qu'il nous fallait, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et élevé au-dessus des cieux ;

<sup>27</sup> qui n'a pas besoin, comme les grands prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple, — car ceci, il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même.

<sup>28</sup> La Loi, en effet, institue grands prêtres des hommes sujets à la faiblesse ; mais la parole du serment, intervenue après la Loi, institue le Fils qui est arrivé à la perfection pour l'éternité.

## 8

*1. Chap. viii, 1-13 — Jésus-Christ est ministre du sanctuaire véritable (1-5). Il est médiateur d'une alliance nouvelle, plus excellente, et fondée sur de meilleures promesses (6-13).*

---

\* **7,23** 23-24. *Qui ne se transmet point* : D'autres, qui n'est pas commutable (Vulg. éternel), qui ne doit pas être remplacé par un autre.

<sup>1</sup> Cela étant dit, l'essentiel est que nous avons ainsi un grand prêtre qui s'est assis à la droite du trône de la majesté *divine* dans les cieux,

<sup>2</sup> comme ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur, et non par un homme.

<sup>3</sup> Car tout grand prêtre est établi pour offrir des oblations et des sacrifices ; d'où il est nécessaire que lui aussi ait quelque chose à offrir.

<sup>4</sup> S'il était sur la terre, il ne serait pas même prêtre, puisqu'il s'y trouve des prêtres chargés d'offrir les oblations selon la Loi, —

<sup>5</sup> lesquels célèbrent un culte qui n'est qu'une image et une ombre des choses célestes, comme Moïse en fut divinement averti lorsqu'il dut construire le tabernacle : « Regarde, dit le Seigneur, tu feras tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne. »\*

<sup>6</sup> Mais *notre grand prêtre* a reçu un ministère d'autant plus élevé, qu'il est médiateur d'une alliance supérieure et fondée sur de meilleures promesses.

<sup>7</sup> En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'y aurait pas eu lieu de lui en substituer une seconde.†

<sup>8</sup> Car c'est bien un blâme que Dieu exprime, quand il leur dit : « Voici, dit le Seigneur, que les jours viennent où je contracterai une alliance

---

\* 8,5 VIII, 5. Exod. xxv, 40. † 8,7 7-8. La Vulgate, d'après une autre leçon : *C'est en les (les Israélites) blâmant que Dieu dit.* Dans ce passage, Dieu blâme plutôt le peuple que la loi ; mais voy. Act. xv, 10.

nouvelle avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda ;‡

<sup>9</sup> non pas une alliance comme celle que je fis avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de la terre d'Égypte. Puisqu'ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, moi aussi je les ai délaissés, dit le Seigneur.

<sup>10</sup> Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur esprit et je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

<sup>11</sup> Aucun d'eux n'enseignera plus son concitoyen, aucun n'enseignera plus son frère, disant : Connais le Seigneur ! car tous me connaîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand.

<sup>12</sup> Je pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés. »

<sup>13</sup> — En disant : « *Une alliance nouvelle* », Dieu a déclaré la première vieillie ; or, ce qui est devenu ancien, ce qui est vieilli, est près de disparaître. §

## 9

*2. Chap. ix, 1-14. — Les rites, les offrandes et les sacrifices du culte mosaïque étaient multiples et magnifiques, mais inefficaces (1-10). Efficacité du sacrifice de Jésus-Christ au point de vue de la*

---

‡ 8,8 8-10. Cit. de Jér. xxxi, 31-34, d'après les Septante. § 8,13 13. *Disparaître ; Vulg. périr.*

*purification et de la sanctification intérieures (11-14).*

<sup>1</sup> La première alliance avait aussi ses règlements relatifs au culte, et un sanctuaire terrestre.

<sup>2</sup> En effet, on a construit un tabernacle, avec une partie antérieure, appelée le lieu saint, où étaient le chandelier, la table et les pains de proposition.

<sup>3</sup> Derrière le second voile, se trouvait la partie du tabernacle appelée le Saint des Saints,

<sup>4</sup> ayant un autel d'or pour les parfums et l'arche de l'alliance toute recouverte d'or. Dans l'arche se trouvait une urne d'or renfermant la manne, la verge d'Aaron qui avait fleuri, et les tables de l'alliance.\*

<sup>5</sup> Au dessus étaient des chérubins de la gloire, couvrant de leur ombre le propitiatoire. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler sur ce sujet en détail.

<sup>6</sup> Or, ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entrent en tout temps dans la partie antérieure du tabernacle, lorsqu'ils font le service du culte ;

---

\* **9,4 IX, 4.** *Un autel d'or*, etc. grec θυμιατήριον : la Vulg. un *encensoir d'or*. L'opinion la plus commune admet qu'il s'agit ici de l'autel des parfums (Exod. xxx, 1, 10 ; xxxvii, 25-28 : comp. I (Vulg. iii) Rois, vii, 48). Cet autel se trouvait, il est vrai, dans le Saint ; mais si près du Saint des Saints, tout contre le voile, qu'on pouvait le regarder comme en faisant partie (comp. I (3) Rois, vi, 22). Le grec ἔχουσα ne dit pas plus. Dans son énumération, S. Paul se préoccupe moins d'assigner la place exacte des différentes pièces, que de désigner l'objet et d'en indiquer l'usage.

<sup>7</sup> le grand prêtre seul, une seule fois l'année, entre dans la seconde partie, mais avec du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple.

<sup>8</sup> L'Esprit-Saint montre par là que le chemin du Saint des Saints n'a pas encore été ouvert, tant que subsiste le premier tabernacle.

<sup>9</sup> C'est une figure qui a rapport au temps présent ; elle signifie que les oblations et les sacrifices offerts ne peuvent amener à la perfection, au point de vue de la conscience, celui qui rend ce culte.

<sup>10</sup> Car avec *les prescriptions relatives* aux aliments, aux boissons et aux diverses ablutions, ce ne sont que des ordonnances charnelles, imposées seulement jusqu'à une époque de réformation.

<sup>11</sup> Mais le Christ ayant paru comme grand prêtre des biens à venir, c'est en passant par un tabernacle plus excellent et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'appartient pas à cette création-ci,†

<sup>12</sup> et ce n'est pas avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, qu'il est entré une fois pour toutes dans le saint des Saints, après avoir acquis une rédemption éternelle.

<sup>13</sup> Car si le sang des boucs et des taureaux, si la cendre d'une vache, dont on asperge ceux qui sont souillés, sanctifient de manière à procurer la pureté de la chair,‡

---

† **9,11** 11. Ce qui n'exclut pas l'enseignement extérieur et doctrinal de l'Église. Tit. i, 5, 9 ; ii, 1. ‡ **9,13** 13. Nomb. xix, 1 et suiv.

<sup>14</sup> combien plus le sang du Christ qui, par l'Esprit éternel<sup>§</sup>, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant ?

*3. Chap, ix, 15-28. : La mort de Jésus-Christ condition nécessaire de sa médiation. — Tout testament doit être scellé par la mort du testateur (15-17). Le sang dans l'ancienne alliance (18-22). Le sang de Jésus-Christ : offert une seule fois, il est efficace pour toujours (23-28).*

<sup>15</sup> Et c'est pour cela qu'il est médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, sa mort ayant eu lieu pour le pardon des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis.

<sup>16</sup> Car, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne ;\*

<sup>17</sup> parce qu'un testament n'a son effet qu'en cas de mort, étant sans force lorsque le testateur est en vie.

<sup>18</sup> Voilà pourquoi même la première alliance n'a pas été inaugurée sans effusion de sang.

<sup>19</sup> Moïse, après avoir proclamé devant tout le peuple tous les commandements selon la teneur de la Loi, prit le sang des taureaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate et de l'hysope,

---

§ **9,14** 14. *Par l'Esprit éternel* (Vulg. *par l'Esprit-Saint*, variante fautive quant à l'expression, mais exacte pour le sens). — Plusieurs mss. *vostra* conscience. \* **9,16** 16. *Testament* : le mot grec διαθήκη a le double sens d'*alliance* et de *testament*.

et il fit l'aspersion sur le Livre lui-même et sur tout le peuple,<sup>†</sup>

<sup>20</sup> en disant : « Voici le sang de l'alliance que Dieu a contractée avec vous. »

<sup>21</sup> Il aspergea de même avec le sang le tabernacle et tous les ustensiles du culte.

<sup>22</sup> Et d'après la Loi, presque tout se purifie avec du sang ; et sans effusion de sang il n'y a pas de rémission.

<sup>23</sup> Puisque les images des choses qui sont dans les cieus devaient être purifiées de cette manière, il était donc nécessaire que les choses célestes elles-mêmes fussent inaugurées par des sacrifices supérieurs à ceux-là.

<sup>24</sup> Car ce n'est pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, image du véritable, que le Christ est entré ; mais *il est entré* dans le ciel même, afin de se tenir désormais pour nous présent devant la face de Dieu.<sup>‡</sup>

<sup>25</sup> Et ce n'est pas pour s'offrir lui-même plusieurs fois, comme le grand prêtre entre chaque année dans le sanctuaire avec un sang qui n'est pas le sien :

<sup>26</sup> autrement il aurait dû souffrir plusieurs fois depuis la fondation du monde ; mais il s'est montré une seule fois, dans les derniers âges, pour abolir le péché par son sacrifice.

<sup>27</sup> Et comme il est arrêté que les hommes meurent une seule fois, après quoi vient le jugement,

<sup>28</sup> ainsi le Christ, après s'être offert une seule

---

<sup>†</sup> 9,19 19-21. Voy. Marc, xiv, 24.    <sup>‡</sup> 9,24 24. Car c'est dans le ciel même que le *Christ* (Vulg. *Jésus*) est entré.

fois pour ôter les péchés de la multitude, apparaîtra une seconde fois, sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent.

## 10

*4. Chap. x, 1-18: La mort de Jésus-Christ nécessaire pour notre sanctification. — La multiplicité des sacrifices dans l'ancienne loi, preuve de leur impuissance à effacer le péché (1-4); c'est pourquoi Jésus-Christ s'est offert comme victime volontaire (5-10). Les sacrifices de l'ancienne loi, sans cesse renouvelés: le sacrifice de Jésus-Christ unique et parfait (11-18).*

<sup>1</sup> La Loi, en effet, n'ayant qu'une ombre des biens à venir, et non l'image même des choses, ne peut jamais, par ces mêmes sacrifices que l'on offre sans interruption chaque année, sanctifier parfaitement ceux qui s'en approchent.

<sup>2</sup> Autrement n'aurait-on pas cessé de les offrir; car ceux qui rendent ce culte, une foi purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés.\*

<sup>3</sup> Tandis que, par ces sacrifices, on rappelle chaque année le souvenir des péchés;

<sup>4</sup> parce qu'il est impossible que le sang des taureaux et des boucs enlève les péchés.

---

\* **10,2 X, 2.** *N'aurait-on pas cessé:* la Vulgate et plusieurs manuscrits, *on aurait cessé.*

<sup>5</sup> C'est pourquoi le Christ dit en entrant dans le monde : « Tu n'as voulu ni sacrifice, ni oblation, mais tu m'as formé un corps ;†

<sup>6</sup> tu n'as agréé ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché.

<sup>7</sup> Alors j'ai dit : Me voici (car il est question de moi dans le rouleau du livre), je viens ô Dieu, pour faire ta volonté. »

<sup>8</sup> Après avoir commencé par dire : « Tu n'as voulu et tu n'as agréé ni oblations, ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché », — toutes choses qu'on offre selon la Loi,

<sup>9</sup> il ajoute ensuite : « Voici que je viens pour faire ta volonté. » Il abolit ainsi le premier point, pour établir le second.

<sup>10</sup> C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'oblation que Jésus-Christ a faite, une fois pour toutes, de son propre corps.

<sup>11</sup> Et tandis que tout prêtre se présente chaque jour pour accomplir son ministère, et offre plusieurs fois les mêmes victimes, qui ne peuvent jamais enlever les péchés,

<sup>12</sup> lui au contraire, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, « s'est assis » pour toujours « à la droite de Dieu »

<sup>13</sup> attendant désormais « que ses ennemis deviennent l'escabeau de ses pieds. »‡

---

† **10,5** 5-7. *Tu m'as*, etc. En hébreu (Exod. xxi, 5) ; ou bien *tu m'as ouvert les oreilles*, pour que je reçoive et exécute tes ordres. La leçon des Septante, suivie par notre auteur, est due peut-être à une altération du texte. ‡ **10,13** 13. Ps. cx (109), 1 ; I Cor. xv, 22 sv.

<sup>14</sup> Car, par une oblation unique, il a procuré la perfection pour toujours à ceux qui sont sanctifiés.

<sup>15</sup> C'est ce que l'Esprit-Saint nous atteste aussi ; car, après avoir dit :

<sup>16</sup> « Voici l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là », le Seigneur ajoute : « Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit ;

<sup>17</sup> et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités. »

<sup>18</sup> Or, là où les péchés sont remis, il n'est plus question d'oblation pour le péché.

## **DEUXIÈME PARTIE [MORALE].** **[X, 19 — XII, 13.]** **EXHORTATIONS GÉNÉRALES** **DÉDUITES DES** **ENSEIGNEMENTS PRÉCÉDENTS.**

*I. — LA PERSÉVÉRANCE DANS LA FOI. [X, 19 — XII, 13.]*

*1. Chap. x, 19-31 : Premier motif de persévérance. — Le sévère jugement de Dieu contre les apostats.*

<sup>19</sup> Ainsi donc, frères, puisque nous avons, par le sang de Jésus un libre accès dans le sanctuaire,

<sup>20</sup> par la voie nouvelle et vivante, qu'il a inaugurée, pour nous à travers le voile, c'est-à-dire à travers sa chair,

<sup>21</sup> et *puisque nous avons* un grand prêtre établi sur la maison de Dieu,

22 approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, le cœur purifié *des souillures* d'une mauvaise conscience, et le corps lavé dans une eau pure.

23 Restons inébranlablement attachés à la profession<sup>§</sup> de notre espérance ; car celui qui a fait la promesse est fidèle.

24 Ayons l'œil ouvert les uns sur les autres pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

25 Ne désertons pas notre assemblée, comme quelques-uns ont coutume de le faire ; mais exhortons-nous les uns les autres, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.\*

26 Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés ;†

27 il n'y a plus qu'à attendre un jugement terrible et le feu jaloux qui dévorera les rebelles.

28 Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins ;

29 de quel châtement plus sévère pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le

---

§ 10,23 23. *La confession, ou profession de notre espérance, la ferme attente de la résurrection, de la vie éternelle.* \* 10,25

25. *Le jour du second avènement de Jésus-Christ que les premiers chrétiens regardaient comme prochain. Cf x, 37. Ou le jour de l'avènement de justice par la ruine de Jérusalem.*

† 10,26 26. *Il s'agit du péché d'apostasie volontaire, avec résistance à la vérité connue. Comp. vi, 4-5. L'auteur avait sans doute à l'esprit Nomb. xv, 27.*

sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

<sup>30</sup> Car nous le connaissons, celui qui a dit : « À moi la vengeance ! c'est moi qui paierai de retour ! » Et encore : Le « Seigneur jugera son peuple. »<sup>‡</sup>

<sup>31</sup> Il est effroyable de tomber entre les mains du Dieu vivant !

*2. Chap. x, 32-39 : Deuxième motif de persévérance. — Le souvenir de leur précédente constance ; la récompense ne tardera pas.*

<sup>32</sup> Rappelez-vous ces premiers jours, où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu un grand combat de souffrances,

<sup>33</sup> tantôt exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, tantôt prenant part aux maux de ceux qui étaient ainsi traités.

<sup>34</sup> En effet, vous avez compati aux prisonniers,<sup>§</sup> et vous avez accepté avec joie le pillage de vos biens, sachant que vous avez une richesse meilleure et qui durera toujours.

<sup>35</sup> N'abandonnez donc pas votre assurance ; une grande récompense y est attachée.

---

<sup>‡</sup> **10,30** 30-31. *À moi appartient*, etc. Deut, xxxii. 35 et 36. Contrairement à l'usage constant de l'auteur de cette lettre, ce texte n'est pas cité d'après les LXX, mais d'après l'hébreu, comme Rom. xii, 19. **§ 10,34** 34. *Prisonniers* en lisant avec la Vulgate τοῖς δισμίοι au lieu de la leçon du texte reçu et d'un grand nombre de manuscrits τοῖς δεσμοῖς μου *de mes liens*, allusion à la captivité de celui qui écrit.

<sup>36</sup> Car la persévérance vous est nécessaire afin que, après avoir fait la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis.

<sup>37</sup> Encore un peu, bien peu de temps et « celui qui doit venir viendra ; il ne tardera pas.

<sup>38</sup> Et mon juste vivra par la foi ; mais, s'il se retire, mon âme ne mettra pas sa complaisance en lui. »

<sup>39</sup> Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour leur perte, mais de ceux qui gardent la foi pour sauver leur âme.

## 11

3. *Chap. xi: Troisième motif de persévérance: les grands avantages de la foi montrés par l'exemple des saints. — Nature de la foi, et exemples tirés de l'histoire primitive (1-7); de l'histoire des Patriarches (8-22), de celle de Moïse (23-29) et des Ancêtres depuis leur entrée dans la Terre promise (30-38). Conclusion (39-40).*

<sup>1</sup> Or la foi est la substance\* des choses qu'on espère, une conviction de celles qu'on ne voit pas.

---

\* **11,1 XI, 1.** *La substance*, la réalité ; la foi donne une réalité à ce qui, par rapport à nous, est encore à venir ; elle le saisit comme actuellement présent. — D'autres : *La foi est une ferme attente* ; le mot ὑπόστασις a en effet cette signification. Ps. xxxix (38), 8 ; Ruth, i, 12. — *Conviction* ; d'autres : *démonstration*. S. Jean Chrysostome : « La foi est une vue de ce qui est caché, et elle nous donne sur l'invisible la même certitude que celle que nous avons pour les choses qui sont sous nos yeux. Ce dont la réalité ne paraît pas encore, la foi nous en donne la substance, ou plutôt elle l'est elle-même. »

<sup>2</sup> C'est pour l'avoir possédée que les anciens ont obtenu un bon témoignage.

<sup>3</sup> C'est par la foi que nous reconnaissons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que les choses que l'on voit n'ont pas été faites de choses visibles.†

<sup>4</sup> C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn ; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes, et c'est par elle que, mort, il parle toujours.

<sup>5</sup> C'est par la foi qu'Énoch fut enlevé sans qu'il eût subi la mort : « on ne le trouva plus, parce que Dieu l'avait enlevé » ; car avant cet enlèvement, il avait reçu ce témoignage « qu'il avait plu à Dieu. »

<sup>6</sup> Or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.

<sup>7</sup> C'est par la foi que Noé, divinement averti des événements qu'on ne voyait pas encore, construisit, avec une pieuse crainte, une arche pour sauver sa famille ; c'est par elle qu'il condamna le monde, et devint héritier de la

---

† **11,3 3.** *N'ont pas été faites de choses visibles* c'est-à-dire ont eu une cause invisible, immatérielle, n'ont pas été faites d'une matière préexistante. D'autres, déplaçant la négation, pensent que l'auteur n'a en vue que l'arrangement et la disposition du monde (Sag. xi, 18) à l'existence visible, à l'ordre que nous voyons. Les sept chapitres consacrés par l'Écclésiastique (xliv-1) à l'éloge « des hommes glorieux qui sont nos pères », offrent une grande analogie avec celui qui nous occupe.

justice qui s'obtient par la foi.‡

<sup>8</sup> C'est par la foi qu'Abraham, obéissant à l'appel *de Dieu*, partit pour un pays qu'il devait recevoir en héritage, et se mit en chemin sans savoir où il allait.§

<sup>9</sup> C'est par la foi qu'il séjourna dans la terre promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, héritiers comme lui de la même promesse.

<sup>10</sup> Car il attendait la cité aux *solides* fondements, dont Dieu est l'architecte et le constructeur.

<sup>11</sup> C'est par la foi que Sara, elle aussi, qui n'était plus dans l'âge de concevoir, en reçut la vertu, parce qu'elle crut à la fidélité de Celui qui en avait fait la promesse.\*

<sup>12</sup> C'est pourquoi, d'un seul homme, déjà comme mort, sortit une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel, et que les grains de sable innombrables qui sont sur le bord de la mer.

<sup>13</sup> C'est dans la foi que ces patriarches sont tous morts, sans avoir reçu l'effet des promesses ; mais ils l'ont vu et salué de loin, confessant « qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre. »

---

‡ **11,7** 7. Comp. Matth. xxiv, 37 ; I Pier. iii, 20 ; II Pier. ii, 5.

§ **11,8** 8-10. Sa foi lui donnait la ferme assurance qu'il entrerait un jour en possession du véritable objet des promesses divines (vers. 13), dont la terre de Chanaan était la figure, dans la cité aux solides fondements (par opposition aux tentes), la Jérusalem céleste (comp. xii, 22 ; xiii, 14 ; Apoc. xxi, 14) récompense de la foi (x, 35). \* **11,11** 11-12. Sara ; la Vulgate : *stérile*. Gen. xxii, 17.

14 Ceux qui parlent ainsi montrent bien qu'ils cherchent une patrie.

15 Et certes, s'ils avaient entendu par là celle d'où ils étaient sortis, ils auraient eu le moyen d'y retourner.

16 Mais c'est à une patrie meilleure, à la patrie du ciel, que tendent leurs aspirations. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte de s'appeler « leur Dieu », car il leur a préparé une cité.

17 C'est par la foi qu'Abraham mis à l'épreuve, offrit Isaac en sacrifice. Ainsi celui qui avait reçu les promesses,

18 et à qui il avait été dit : « C'est d'Isaac que naîtra ta postérité », offrit ce fils unique,

19 estimant que Dieu est assez puissant pour ressusciter même les morts ; aussi le recouvra-t-il *comme* en figure.

20 C'est par la foi qu'Isaac bénit Jacob et Esaü, en vue des choses à venir.†

21 C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des fils de Joseph et qu'il « se prosterna appuyé sur le sommet de son sceptre ».

22 C'est par la foi que Joseph, près de sa fin, fit mention de la sortie des fils d'Israël, et qu'il donna des ordres au sujet de ses restes.

23 C'est par la foi que Moïse à sa naissance, fut caché pendant trois mois par ses parents, parce qu'ils virent que l'enfant était beau, et qu'ils ne craignirent pas l'édit du roi.

---

† 11,20 20-22. Voy. Gen. xlvii, 31, d'après les Septante. Ils ont lu *matteh* (bâton) au lieu de *mittah* (lit). Le texte hébreu : *Israël adora en se tournant vers la tête de son lit*.

<sup>24</sup> C'est par la foi que Moïse, devenu grand, renonça au titre de fils de la fille de Pharaon,

<sup>25</sup> aimant mieux d'être maltraité avec le peuple de Dieu, que de jouir des délices passagères du péché :

<sup>26</sup> il considéra l'opprobre du Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte ; car il avait les yeux fixés sur la récompense.

<sup>27</sup> C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans redouter la colère du roi ; car il tint ferme, comme s'il voyait celui qui est invisible.‡

<sup>28</sup> C'est par la foi qu'il célébra la Pâque et fit l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur des premiers-nés ne touchât pas à ceux des Israélites.

<sup>29</sup> C'est par la foi qu'ils passèrent la mer Rouge comme une terre ferme, tandis que les Égyptiens qui tentèrent le passage furent engloutis.§

<sup>30</sup> C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eût fait le tour pendant sept jours.

<sup>31</sup> C'est par la foi que Rahab la courtisane ne périt pas avec les rebelles, pour avoir donné aux espions une sûre hospitalité.

<sup>32</sup> Et que dirai-je encore ? Le temps me manquerait si je voulais parler aussi de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephté, de David, de Samuel et des prophètes :

---

‡ **11,27** 27-28. Exod. xii, 37 sv. — *La Pâque* : Voy. Exod. xii, 7, 22 sv. § **11,29** 29-31. Exod. xix, 13-18 et 22 sv. — Jos. vi, 5 sv. — Jos. ii, 11.

<sup>33</sup> par la foi, ils ont conquis des royaumes, exercé la justice, obtenu l'effet des promesses, fermé la gueule des lions,\*

<sup>34</sup> éteint la violence du feu, échappé au tranchant de l'épée, triomphé de la maladie, déployé leur vaillance à la guerre, mis en fuite des armées ennemis;†

<sup>35</sup> par eux des femmes ont recouvré leurs morts ressuscités. Les uns ont péri dans les tortures, refusant la délivrance afin d'obtenir une meilleure résurrection ;

<sup>36</sup> d'autres ont souffert les moqueries et les

---

\* **11,33** 33-34 *Des lions* : Jug. xiv, 6; David, II Sam. xvi, 34 sv.; Dan. vi, 17. — *Du feu* : Dan. iii, 27. — *De l'épée* : I Sam. xviii, 11; I Rois, xix, 1 sv.; II Rois, vi, 13 sv.; I Mach. ii, 28. — *De la maladie* : II Rois, xx. — *Des armées ennemies* : Jug. vii, I Rois, xvi; il s'agit peut-être aussi des Machabées, comme le donnerait à entendre la qualification ἀλλοτριῶν. † **11,34** 34-38. *Des femmes* : I Rois, xvii, 17; II Rois, iv, 17 sv. — *Torturés* : tel le saint vieillard Éléazar, les 7 frères Machabées, II Mach. vi, 18 sv. — *Les chaînes*, etc. : Jér. chapitres xx, xxii, xxxvii. — *Lapidés* : Zacharie, fils de Joiada (II Par. xxiv, 20; comp. Matth. xxiii, 35). — *Sciés* : Isaïe. — *Éprouvés*, tentés : comment ? par la torture sans doute. Ce mot manque dans plusieurs manuscrits et anciennes versions. Au lieu de ἐπειράσθησαν quelques uns proposent de lire ἐπυράσθησαν, *ils ont été livrés au feu*, comme par exemple, les frères Machabées, chap, vii, 5. Mais cette leçon, plus facile pour le sens, paraît trop conjecturale. De nombreux mss. et des meilleurs placent ces trois mots en cet ordre : lapidés, mis à la torture, sciés. — *De l'épée* : tels ces prophètes que fit mourir Jézabel (I Rois, xix, 10) Urie, frappé par le roi Joakim (Jér. xxvi, 23) et ces 8.000 Juifs que le roi Antiochus fit périr trois jours après la prise de Jérusalem (II Mach. v, 13). — *Peaux de brebis*, par exemple Élie (I Rois, xix, 13-19). Comp. Zach. xiii, 4.

verges ; de plus, les chaînes et les cachots ;

<sup>37</sup> ils ont été lapidés, sciés, éprouvés ; ils sont morts par le tranchant de l'épée ; ils ont erré çà et là, couverts de peaux de brebis et de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités,

<sup>38</sup> — eux dont le monde n'était pas digne ; — ils ont été errants dans les déserts et les montagnes, dans les cavernes et dans les antres de la terre.

<sup>39</sup> Cependant eux tous que leur foi a rendus recommandables, n'ont pas obtenu l'objet de la promesse

<sup>40</sup> parce que Dieu nous a fait une condition meilleure pour qu'ils n'obtinsent pas sans nous la perfection *du bonheur*.

## 12

*4. Chap. xii, 1-13: Deux autres motifs de persévérance. — a) L'exemple de Jésus-Christ (1-3). — b) Les épreuves sont un témoignage du paternel amour de Dieu : attestation de l'Écriture (4-6) ; la fin que Dieu se propose quand il châtie (7-11). Conclusion (12-13).*

<sup>1</sup> Donc, nous aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout ce qui nous appesantit et le péché qui nous enveloppe, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte,

<sup>2</sup> les yeux fixés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, lui qui, au lieu de la joie qu'il avait devant lui, méprisant l'ignominie, a

souffert la croix, et « s'est assis à la droite du trône de Dieu ».\*

<sup>3</sup> Considérez celui qui a supporté contre sa personne une si grande contradiction de la part des pécheurs, afin de ne pas vous laisser abattre par le découragement.

<sup>4</sup> Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché.

<sup>5</sup> Et vous avez oublié l'exhortation† de Dieu qui vous dit comme à des fils : « Mon fils, ne méprise pas le châtement du Seigneur, et ne perds pas courage lorsqu'il te reprend ;

<sup>6</sup> car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de la verge tout fils qu'il reconnaît pour sien. »‡

<sup>7</sup> C'est pour votre instruction que vous êtes éprouvés§ : Dieu vous traite comme des fils ; car quel est le fils que son père ne châtie pas ?

<sup>8</sup> Si vous êtes exempts du châtement auquel tous ont part, vous êtes donc des enfants

---

\* **12,2** XII, 2. *L'auteur*, le guide (gr. ἀρχηγός), qui nous a précédés dans ce combat de la foi et nous donne le parfait modèle de la confiance absolue en Dieu. Le *consommateur* de notre foi, parce qu'il l'affermir par son exemple, la perfectionne par sa grâce, et la conduit à son glorieux achèvement, la vision intuitive (x, 35). La Vulgate peut être interprétée dans le même sens.

† **12,5** 5. *L'exhortation*, Vulg. La consolation, mais sans exclusion l'idée d'exhortation. Citation de Prov. iii, 11 sv, d'après les LXX.

‡ **12,6** 6. Texte hébreu : *Car le Seigneur châtie celui qu'il aime et il se complait en lui comme un père en son fils.* § **12,7** 7. *Que vous êtes éprouvés*, en lisant avec un grand nombre de manuscrits et les meilleures éditions critiques : εἰς παιδείαν. — D'autres, avec le texte reçu : *Si vous endurez* (εἰ au lieu de εἰς) *la correction c'est que Dieu...*

illégitimes, et non de *vrais* fils.

<sup>9</sup> D'ailleurs, puisque nos pères selon la chair nous ont châtiés et que nous les avons respectés, combien plus nous devons nous soumettre au Père des esprits, pour avoir la vie ?

<sup>10</sup> Quant à ceux-là, c'était pour peu de temps qu'ils nous châtiaient au gré de leur volonté ; mais Dieu le fait autant qu'il est utile pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.

<sup>11</sup> Toute correction, il est vrai, paraît sur l'heure un sujet de tristesse, et non de joie ; mais elle produit plus tard, pour ceux qui ont été ainsi exercés, un fruit de paix et de justice.

<sup>12</sup> « Relevez donc vos mains languissantes et vos genoux défaillants ;

<sup>13</sup> dirigez vos pas dans la voie droite », afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse.\*

## II. — VERTUS QUE DOIVENT PRATIQUER LES FIDÈLES.

*Chap. xii, 14-xiii, 17 : Paix avec tous et sainteté de vie (14-29). Quelques autres vertus (xiii, 1-6). Attachement constant et vigilant à la foi (7-9). S'affranchir entièrement de la Synagogue (10-15). Libéralité entre les frères et obéissance aux supérieurs (16-17).*

<sup>14</sup> Recherchez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle personne ne verra le Seigneur.†

---

\* **12,13** 12-13. *Ce qui est boiteux*, en gr. τὸ χωλόν le neutre pour le masculin : le chrétien faible et chancelant dans la foi. Comp. I Rois, xviii, 21. † **12,14** 14. Rom. xii, 18.

15 Veillez à ce que personne ne manque à la grâce de Dieu ; à ce qu'aucune racine d'amertume, venant à pousser des rejetons, ne cause du trouble, et que la masse n'en soit infectée.‡

16 Qu'il n'y ait parmi vous ni impudique, ni profanateur comme Ésaü, qui pour un seul mets vendit son droit d'aînesse.

17 Vous savez§ que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut repoussé, quoiqu'il la sollicitât avec larmes ; car il ne put amener *son père* à changer de sentiments.

18 Vous ne vous êtes pas approchés d'une montagne que la main puisse toucher, ni d'un feu ardent, ni de la nuée, ni des ténèbres, ni de la tempête,\*

19 ni de l'éclat de la trompette, ni d'une voix si retentissante, que ceux qui l'entendirent supplièrent qu'on ne leur parlât pas davantage ;

20 car ils ne pouvaient supporter cette défense : « Si même une bête touche la montagne, elle sera lapidée. »

21 Et ce spectacle était si terrible que Moïse dit : « Je suis terrifié et tout tremblant ! » —

22 Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant qui est la

---

‡ 12,15 15-16. *Racine d'amertume*, des hommes qui par leurs doctrines perverses et leurs mauvais exemples pourraient être pour *plusieurs*, ou mieux, *pour la communauté* (grec οἱ πολλοί), une cause de trouble et de chute. La figure est empruntée à Deut. xxix, 18 d'après les LXX. § 12,17 17. *Vous savez* ; Vulgate, *sachez*. Gen. xxvii, 20 sv. \* 12,18 18-21. Voyez Exod. xix et xx.

Jérusalem<sup>†</sup> céleste, des myriades qui forment le chœur des anges,

<sup>23</sup> de l'assemblée des premiers nés inscrits dans les cieux, du juge qui est le Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection,

<sup>24</sup> de Jésus, le médiateur de la nouvelle alliance, et du sang de l'aspersion<sup>‡</sup> qui parle plus éloquemment que celui d'Abel.

<sup>25</sup> Prenez garde de résister à celui qui parle ; car si ceux-là n'ont pas échappé *au châtement*, qui ont refusé d'écouter celui qui publiait ses oracles sur la terre, combien moins échapperons-nous, si nous le repoussons, quand il nous parle du haut des cieux :

<sup>26</sup> lui, dont la voix ébranla alors la terre, mais qui maintenant a fait cette promesse :<sup>§</sup> « Une fois encore j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel. »

<sup>27</sup> Ces mots : « Une fois encore », indiquent le changement des choses qui vont être ébranlées comme ayant eu leur accomplissement, afin que celles qui ne doivent pas être ébranlées subsistent à *jamais*.

<sup>28</sup> Ainsi, puisque nous rentrons en possession d'un royaume qui ne sera pas ébranlé, retenons fermement la grâce ; par elle rendons à Dieu un

---

<sup>†</sup> **12,22** 22. *Jérusalem* et le mont *Sion*, centres de l'ancienne théocratie, figurent le royaume du Messie, l'Église chrétienne, qui combat sur la terre et triomphe dans le ciel. <sup>‡</sup> **12,24** 24. *Du sang de l'aspersion* (Vulg. *de l'aspersion du sang*), du sang de J.-C. avec lequel il est entré dans le sanctuaire du ciel (ix, 13 ; xii, 24.)

<sup>§</sup> **12,26** 26-27. Cette *promesse*, Aggée, ii, 7.

culte qui lui soit agréable, avec piété et avec crainte.

<sup>29</sup> Car notre Dieu est aussi un feu dévorant.

## 13

<sup>1</sup> Persévérez dans l'amour fraternel.

<sup>2</sup> N'oubliez pas l'hospitalité ; quelques-uns en la pratiquant ont, à leur insu, logé des anges.

<sup>3</sup> Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez aussi prisonniers ; et de ceux qui sont maltraités, comme étant vous aussi dans un corps.

<sup>4</sup> Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu condamnera les impudiques et les adultères.

<sup>5</sup> Que votre conduite soit exempte d'avarice, vous contentant de ce que vous avez ; car Dieu lui-même a dit : « Je ne te délaisserai pas et ne t'abandonnerai pas » ;

<sup>6</sup> de sorte que nous pouvons dire en toute assurance : « Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai rien ; que pourraient me faire les hommes ? »

<sup>7</sup> Souvenez-vous de ceux qui vous conduisent, qui vous ont annoncé la parole de Dieu ; et considérant quelle a été l'issue de leur vie, imitez leur foi.\*

<sup>8</sup> Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui ; il le sera éternellement.

---

\* **13,7 XIII, 7.** M. à m. *conducteurs*, les chefs spirituels de l'Église de Jérusalem, apôtres, anciens, diacres, qui étaient déjà morts, par ex. S. Étienne, S. Jacques le frère de S. Jean, et S. Jacques, évêque de Jérusalem.

<sup>9</sup> Ne vous laissez pas entraîner par des doctrines diverses et étrangères, car il vaut mieux affermir son cœur par la grâce, que par des aliments, qui n'ont servi de rien à ceux qui s'y attachent.

<sup>10</sup> Nous avons un autel dont ceux-là n'ont pas le droit de manger qui restent au service du tabernacle.

<sup>11</sup> Car pour les animaux dont le sang, expiation du péché, est porté dans le sanctuaire par le grand prêtre, leurs corps sont brûlés hors du camp.<sup>†</sup>

<sup>12</sup> C'est pour cela que Jésus aussi, devant sanctifier le peuple par son sang, a souffert hors de la porte.

<sup>13</sup> Donc, pour aller à lui, sortons hors du camp, en portant son opprobre.

<sup>14</sup> Car nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir.

<sup>15</sup> Que ce soit donc par lui que nous offrions sans cesse à Dieu « un sacrifice de louange », c'est-à-dire « le fruit de lèvres » qui célèbrent

---

<sup>†</sup> **13,11** 11-12. Dans la fête de l'expiation (Lév. xvi, 27 : Comp. Lév. iv, 12, 21 ; vi, 30) le sang des victimes était porté par le grand prêtre dans le Saint des saints ; mais *les corps étaient brûlés hors du camp* : à l'époque où cette cérémonie fut instituée, les Israélites *campaient* dans le désert. C'est une figure du sacrifice de Jésus-Christ non seulement dans les victimes immolées, mais aussi dans le rite qui accompagnait cette immolation. Ce rite signifiait que le péché, dont on avait comme chargé la victime, était banni de la communauté et détruit. Jésus-Christ, véritable victime expiatoire pour les péchés du monde, a été crucifié hors de la porte de Jérusalem (Matth, xxvii, 33 ; Jean, xix, 20).

son nom.

<sup>16</sup> Et n'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité ;‡ car Dieu se plaît à de tels sacrifices.

<sup>17</sup> Obéissez à ceux qui vous conduisent, et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte, — afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant ; ce qui ne vous serait pas avantageux.

## ÉPILOGUE.

*Chap. xiii, 18-25. — Il se recommande aux prières des lecteurs (18-19), et prie pour eux (20-21). Dernières recommandations (22-25).*

<sup>18</sup> Priez pour nous ; car nous sommes assurés d'avoir une bonne conscience, voulant en toutes choses nous bien conduire.

<sup>19</sup> C'est avec instance que je vous conjure de le faire, afin que je vous sois plus tôt rendu.

<sup>20</sup> Que le Dieu de la paix, — qui a ramené d'entre les morts celui qui, par le sang d'une alliance éternelle, est *devenu* le grand Pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus, — §

<sup>21</sup> vous rende capables de toute bonne œuvre pour l'accomplissement de sa volonté, en opérant en vous ce qui est agréable à ses yeux, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire dans les siècles des siècles ! Amen !

---

‡ **13,16** 16. *La libéralité*, grec κοινωνίας ; (Comp. Rom. xii, 13 ; xv, 26 ; II Cor. ix, 13), la générosité à l'égard des chrétiens leurs frères par la communication de leurs biens, c'est-à-dire l'aumône. *Prend plaisir* : Vulg. *promeretur*, déponent avec le sens passif. § **13,20** 20-21. I Pier. v, 4 : Jean, x, 11, 16.

<sup>22</sup> Je vous prie, frères, d'agréer\* cette parole d'exhortation, car je vous ai écrit brièvement.

<sup>23</sup> Apprenez que notre frère Timothée est relâché ; s'il vient assez tôt, j'irai vous voir avec lui.

<sup>24</sup> Saluez tous ceux qui vous conduisent et tous les saints. Les frères d'Italie vous saluent.

<sup>25</sup> Que la grâce soit avec vous tous ! Amen !

---

\* **13,22** 22. *Agréer*, prendre en bonne part, litt. *supporter* : comp. Rom. xv, 15 sv. *Parole*, discours d'exhortation, d'encouragement, de consolation. C'est ainsi que l'auteur caractérise les paroles qu'il adresse à ses lecteurs, et qui sont moins une lettre qu'une sorte d'homélie.

**Sainte Bible néo-Crampon Libre**  
**The Holy Bible in French, néo-Crampon Libre**  
**translation**  
**Sainte Bible néo-Crampon Libre, une modernisation**  
**de la traduction catholique française de Crampon**  
copyright © 2022 Fraternité de Tibériade

Language: français (French)

Une modernisation de la traduction catholique française de Crampon  
This translation is made available to you under the terms of the Creative Commons Attribution Share-Alike license 4.0.

You have permission to share and redistribute this Bible translation in any format and to make reasonable revisions and adaptations of this translation, provided that:

You include the above copyright and source information.

If you make any changes to the text, you must indicate that you did so in a way that makes it clear that the original licensor is not necessarily endorsing your changes.

If you redistribute this text, you must distribute your contributions under the same license as the original.

Pictures included with Scriptures and other documents on this site are licensed just for use with those Scriptures and documents. For other uses, please contact the respective copyright owners.

Note that in addition to the rules above, revising and adapting God's Word involves a great responsibility to be true to God's Word. See Revelation 22:18-19.

2025-04-01

---

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 18 Apr 2025 from source files dated 16 Apr 2025

07f7bf7c-1ce3-52e3-999f-41fc2e6dd849